



**Elles sont devenues virales ces derniers temps sur la toile et sont le fruit du travail de fourmi du journaliste d'investigations bien connu dans le paysage médiatique national : Martinez Zogo. A supposer que toute ceci est avéré, il y a de quoi s'inquiéter pour notre pays.**

Le document qui compte près de 150 pages signé de Martinez Zogo, est constitué des dénonciations qui mettent en cause le Pdg du Groupe L'Anecdote, Jean Pierre Amougou Belinga. Il est adressé en premier lieu au ministre délégué à la présidence de la République en charge du Contrôle supérieur de l'Etat. Et en y regardant de près, plusieurs autres administrations en sont ampliatrices. Il s'agit du secrétariat général de la présidence de la République, des services du Premier ministre, de la Commission nationale anti-corruption du Cameroun (Conac), de l'Agence nationale d'investigation financière (Anif), de la Cour suprême, du Tribunal criminel spécial (Tcs), de la Direction générale de la recherche extérieure (Dgre), de la Délégation générale à la Sûreté nationale (Dgsn), du Secrétariat d'Etat à la Défense (Sed), de la Cour des comptes et des médias pour large diffusion. Votre journal a préalablement adressé, le 27 décembre 2022 des demandes d'informations à Jean Pierre Amougou Belinga, Louis Paul Motaze et à Laurent Esso pour une version contradictoire. Des demandes d'informations restées sans suite. Passons.

Parlant donc du document dont votre journal a pu obtenir une copie et qui porte la signature mature du journaliste d'investigations, il apparait nettement que Martinez Zogo a bien fouiné auprès de plusieurs services compétents, aussi bien au ministère des Finances qu'auprès des banques. D'ailleurs le document met en exergue tous les virements bancaires opérés dans le cadre des marchés effectués par les sociétés du Pdg du Groupe l'Anecdote. Il va alors constater que le nommé Jean Pierre Amougou Belinga a bénéficié d'importants paiements évalués à 46 milliards de Fcfa sur la période allant de 2013 à 2021. Ceci, à travers une multitude de sociétés réelles et/ou inconnues de l'administration fiscale. Parmi ces sociétés, on retrouve en bonne place, les Ets Africa Express, Trading Services, Tour d'Horizon, Ets Nkoum Foufo, Ets Tls, Ets Le Crédit, Ets Le Progrès, Ets Rangers Security.

L'investigateur va plus loin en indiquant que l'analyse desdits paiements laissent apparaitre qu'ils ont été engagés sur les chapitres budgétaires 65, 94, 57. Il les détaille ainsi : Chapitre 65 : 21 milliards de Fcfa ; Chapitre 57 : 17,3 milliards de Fcfa ; Chapitre 94 : 8,5 milliards de Fcfa. Plus en détail souligne le journaliste d'investigation, ces paiements ont été effectués via le compte bancaire N°10005 0000 101715381 00134 appartenant à la Régionale d'Epargne et de Crédit et 10005 00010 05817231 000173 appartenant à Vision Finances, inscrit dans les livres de la société Afriland First Bank au nom des sociétés nommées plus haut. Poursuivant ses investigations, Martinez Zogo est allé enfoncer son nez du côté de différentes cellules d'enregistrement des marchés de la direction générale des Impôts. Et qu'est-ce qu'il y découvre ? Aucune copie des marchés mis en cause n'existe tant pour ce qui est des lettres commandes, que des bons de commandes.

## **Redressements Fiscaux**

Ce qui a créé en termes de droits d'enregistrement un manque à gagner estimé à 1,9 milliard de Fcfa. Du coup, croient savoir de nombreux experts, tout porte à croire qu'il s'agit simplement de marchés fictifs. D'ailleurs, à la Direction de la sécurité présidentielle (Dsp), une des principales structures bénéficiaires desdits marchés, à en croire Martinez Zogo, le principal responsable ne se reconnaîtrait pas dans toutes ces transactions. Aussi s'ouvrirait alors pour l'investigateur la piste de la direction générale du Budget pour s'assurer de l'existence des dossiers physiques desdits marchés. Ceci, en vue de s'assurer de la régularité de la procédure de la dépense publique dans le cadre de l'attribution desdits marchés.

En guise de coup de maître, indique Martinez Zogo dans sa plainte-dénonciation, il appert que Jean Pierre Amougou Belinga a bénéficié à travers sa société Agence forestière du Cameroun (Afc) du paiement d'un montant de 8 milliards de Fcfa au titre des frais de condamnation de l'Etat du Cameroun dans le cadre d'un contentieux qui l'aurait opposé à ladite société. Seulement, des recherches effectuées par l'investigateur auprès des juridictions compétentes n'ont pas permis d'établir l'existence d'un moindre contentieux, encore moins d'une décision de justice y afférente. Le paiement de cette ahurissante somme a également été effectué à travers le compte bancaire N°10005 00010 05817231 000173 appartenant à la société Vision Finances Sarl et logé à la société Afriland First Bank, pour le compte de la société Agence forestière du Cameroun.

Dans la foulée des investigations de notre confrère, des informations puisées au sein de l'administration fiscale, indiquent que ces transactions globalement évaluées à 46 milliards de Fcfa et qui ne représentent qu'une portion congrue des sommes perçues du Trésor public par le Pape des médias à travers ses multiples sociétés, n'ont pas été déclarées au fisc. D'où ces redressements fiscaux dont a fait l'objet le Groupe l'Anecdote, mais qui ont vite été ubuesquement annulés par le ministre des Finances Louis Paul Motaze, un pion essentiel de la galaxie Amougou Belinga.

## Pion

Voilà donc comment une certaine coterie a décidé de prendre le Cameroun en otage. S'agissant du cas même du ministre des Finances, Louis Paul Motaze, on ne peut hésiter de se demander dans quel intérêt s'ébroue-t-il à augmenter les taxes au Cameroun ? Pour répondre à cette question lancinante, de nombreux analystes estiment qu'incontestablement, c'est pour donner du grain à moudre aux pilleurs afin de mieux vider les caisses publiques. L'exemple de Jean Pierre Amougou Belinga serait-il suffisamment illustratif à cet égard ? L'on n'est pas loin de le subodorer. Pendant qu'ailleurs, l'on construit des aéroports et on rembourse les dettes publiques avant terme, voilà qu'au Cameroun, on pille à guichets fermés. Au Sénégal, pays ayant presque le même niveau de développement que le Cameroun, on vient d'apprendre que la société Aibd, en charge de la gestion des aéroports sénégalais, vient de rembourser la totalité de sa créance vis-à-vis de ses partenaires turcs, ceci 7 ans avant l'échéance.

Il s'agit d'une somme de 393 milliards de Fcfa qui avait servi à la construction de l'aéroport international Blaise Diagne de Dakar, aéroport ultramoderne inauguré en décembre 2017. Un exploit qui permet à cette société de poursuivre sereinement son plan stratégique de développement. Au même moment, la jeune compagnie Air Sénégal enchaine l'acquisition des Airbus (une dizaine aujourd'hui). Peut-on imaginer ceci au Cameroun avec des personnages comme Jean Pierre Amougou Belinga ? Non ! Il faut changer de logiciel. Aux dernières nouvelles, le président de la République aurait instruit l'interpellation d'une dizaine de

personnes impliquées dans les affaires diverses parmi lesquelles Jean Pierre Amougou Belinga. Chaud devant !

**LA NOUVELLE N° 682 du lundi 9 janvier 2023**

---